

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 27

OBJET :

**COMPLEXE
CULTUREL CINEMA
SALLE DE
SPECTACLE -
EMPRUNT POUR LE
FINANCEMENT DU
FONDS DE
CONCOURS**

L'an deux mil vingt,

le : **Lundi 16 novembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Jean-Luc PAULHE et M. Mickaël MESNIL.

Madame Nicole GONDOUIN a été nommée Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle, dans le cadre de la délibération n° 2019-38 prise le 24 juin 2019, a décidé l'octroi d'un fonds de concours d'un montant maximum de 1,2 million d'euros (un million deux cent mille euros) pour le financement de la construction du complexe culturel cinéma-salle de spectacle à L'Aigle, et ce, au profit de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, maître d'ouvrage de l'opération.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 18 NOV. 2020

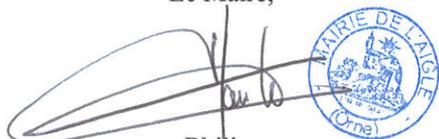
Publié

le : 18 NOV. 2020

Ce fonds de concours sera financé par emprunt. Aussi, une consultation entre les différents organismes bancaires a été lancée pour souscrire ledit produit financier.

La Ville a reçu des propositions émanant de 4 banques différentes. L'offre proposée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole a retenu l'attention de la Commission des Finances.

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Le produit proposé se définit comme suit :

- Capital emprunté : 1 200 000 € ;
- Durée : 20 ans ;
- Taux fixe : 0,62% ;
- Durée de mobilisation : 6 mois ;

- Amortissement du capital : amortissement constant du capital ;
- Périodicité des échéances : mensuelle ;
- Frais de dossier : 1 000,00 € ;
- Commission d'engagement : 0 % ;
- Différé d'amortissement : 24 mois.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. LATINIER),***

- ***SE PRONONCE favorablement sur la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole dans les conditions récapitulées ci-dessous :***
 - ***un emprunt de 1 200 000 €, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuerait :***
 - *en 20 années,*
 - *au taux de 0,62 %,*
 - *en amortissement constant du capital,*
 - *selon une périodicité mensuelle avec des frais de dossier de 1 000,00 € ;*
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'engagement au nom de la Ville de L'AIGLE d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts ;***
- ***CONFÈRE en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE